

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/02/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Séance N° 01
27/02/2026
Délibération 001/7.2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mme HA Christine, Mr GUILBAUD David, MOURAIN Lisa

Absents : Mr PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame PONTOIZEAU Fabienne a été élue secrétaire.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies à 1636 B du CGI.

Madame Le Maire expose que sur l'année 2025, la revalorisation des bases TFB, TFNB et THRS avait évolué. Elle rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30.05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52.99 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	26.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- FIXE les taux applicables pour 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30.05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52.99 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	26.00 %

- AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Madame le Maire

Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance

Mme PONTOIZEAU Fabienne